



COUPES

RÉUNION DU LUNDI 3 MAI 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA,
Mme HARIZA.

COUPE DE FRANCE 2021/2022

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS.

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2021-2022 de la Coupe de France (séniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur **FOOTCLUBS** (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).

La date limite d'engagement est fixée

au 15 Juin 2021(dernier délai).

Droit d'engagement : 52 euros.

Pierre LONGERE,
Président de la Commission

Vincent CANDELA,
Secrétaire de séance



CLUBS

RÉUNION DU 3 MAI 2021

MODIFICATION CLUB

860679 – ASPRE FOOTBALL CLUB FONTANGES – Club Libre
au lieu de Foot Loisir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE

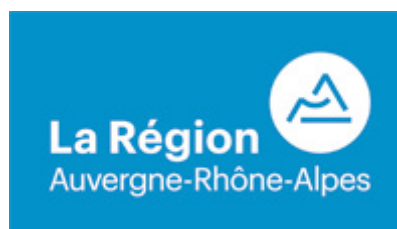
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DE FOOTBALL

LE SAMEDI 26 JUIN 2021

VOEUX DES CLUBS

Les Clubs qui désirent présenter des vœux ou des modifications aux règlements de la LAuRAFoot lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 doivent, conformément l'article 12.5.2. des Statuts de la LAuRAFoot, les adresser au plus tard 30 jours avant, **soit avant le 27 mai 2021 à minuit**, à ligue@laurafot.fff.fr.



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

Cette Semaine

Coupes	1
Encart vœux des clubs	1
Clubs	1
Délégations	2

DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 3 MAI 2021

Président : M. LONGERE Pierre

Présent : M. HERMEL Jean-Pierre

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oologneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

RAPPORTS 2020/2021

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche mais également s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Port du masque : OBLIGATOIRE pour les délégués pendant la durée de leur mission.

A L'ATTENTION DES DELEGUES REGIONAUX

En vue de la préparation de la nouvelle saison, les délégués régionaux ne souhaitant pas renouveler leur mission de délégué doivent en informer par écrit la commission **avant le 17 mai 2021**. **COURRIER RECU**

M. RAMON : Noté. La commission remercie Daniel Ramon pour ses services rendus au niveau du Football régional.

CARNET NOIR

La commission adresse ses sincères condoléances à Frédéric MALMANCHE, suite au décès de son épouse et l'assure de toute sa sympathie.

Pierre LONGERE,
Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,
Secrétaire de séance

